

CONSEIL DE L'EUROPE

COMITÉ DES MINISTRES

RECOMMANDATION N° R (83) 8

DU COMITÉ DES MINISTRES AUX ÉTATS MEMBRES
SUR LA PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION POSSIBLE
DU SYNDROME D'IMMUNODÉPRESSION ACQUISE (SIDA)
DES DONNEURS CONTAMINÉS AUX RECEVEURS DE SANG
OU DE PRODUITS SANGUINS

*(adoptée par le Comité des Ministres le 23 juin 1983,
lors de la 361^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres et que ce but peut être poursuivi, entre autres, par l'adoption de réglementations communes dans le domaine de la santé ;

Considérant l'ampleur croissante d'un risque nouveau et grave pour la santé, le syndrome d'immunodépression acquise (SIDA) qui pourrait être dû à un agent infectieux transmissible par le sang et les produits sanguins ;

Rappelant les principes fondamentaux établis dans le cadre des travaux du Comité d'experts sur la transfusion sanguine et l'immunohématologie et visant à réduire à un minimum le risque de transmission de maladies infectieuses par le sang ou les produits sanguins :

1. exposer le receveur à un nombre minimal de dons du sang lorsqu'il s'agit de transfusion d'éléments cellulaires et de facteurs de coagulation,
2. parvenir au niveau national à l'autosuffisance dans la production de facteurs de coagulation avec des donneurs bénévoles non rémunérés,
3. éviter l'importation de plasma et de facteurs de coagulation en provenance de pays ayant des populations à risque, ainsi que de produits provenant de donneurs rémunérés ;

Rappelant la Recommandation n° R (80) 5 concernant les produits sanguins pour le traitement des hémophilies et plus particulièrement la partie II du dispositif, ainsi que la Recommandation n° R (81) 14 sur la prévention de la transmission de maladies infectieuses dans le transfert international du sang, de ses composants et de ses dérivés ;

Reconnaissant la nécessité de fournir des informations pertinentes aux donneurs, aux médecins traitants et aux groupes de receveurs sélectionnés, de manière à éviter dans toute la mesure du possible les dons provenant de personnes appartenant à des groupes à risque, sans pratiquer de discrimination inopportune et sans déclencher de réaction émotive excessive parmi les receveurs,

Recommande aux gouvernements des Etats membres :

I. de prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires en ce qui concerne le syndrome d'immunodépression acquise et en particulier :

— d'éviter chaque fois que cela est possible l'emploi de préparations de facteurs de coagulation obtenus à partir de vastes pools de plasma ; cette précaution est particulièrement importante pour les pays n'ayant pas encore atteint l'autosuffisance dans la production de ces produits ;

— d'informer les médecins traitants et les receveurs sélectionnés, tels que les hémophiles, des risques potentiels de l'hémothérapie et des possibilités de réduire ces risques à un minimum ;

— de fournir à tous les donneurs de sang une information sur le syndrome d'immunodépression acquise, de manière que ceux qui appartiennent à des groupes à risque s'abstiennent de participer aux dons du sang (un exemple de dépliant d'information pour les donneurs est joint en annexe) ;

II. de poursuivre la mise en œuvre rapide et complète des Recommandations n^{os} R (80) 5 et R (81) 14.

Annexe à la Recommandation n^o R (83) 8

Le présent dépliant d'information à l'intention des donneurs a été rédigé et est utilisé par la Croix-Rouge américaine ; il est donné à titre d'exemple pour la commodité des services nationaux de transfusion sanguine désireux de rédiger leur propre dépliant

Message important à tous les donneurs de sang

Le présent dépliant est distribué à tous les donneurs potentiels dans le but de prévenir la transmission de certaines maladies des donneurs aux patients par la transfusion sanguine.

Prenez connaissance de ces informations et si vous estimez qu'il existe un risque que votre sang provoque une maladie chez le patient qui le recevra, abstenez-vous de donner du sang aujourd'hui.

Quelles sont ces maladies ?

Certaines personnes peuvent se sentir en excellente santé alors que leur sang est porteur de virus ou autres agents infectieux pouvant provoquer des maladies chez les personnes recevant leur sang lors d'une transfusion. Si vous pensez que l'une quelconque des informations suivantes vous concerne, ne donnez pas de sang aujourd'hui :

1. Syndrome d'immunodépression acquise (SIDA)

Cette maladie d'origine inconnue récemment identifiée se transmet, pense-t-on, par contacts personnels intimes et peut-être par transfusion sanguine. Les personnes atteintes de ce syndrome ont des défenses réduites face aux maladies et peuvent en conséquence contracter des affections telles que la pneumonie ou d'autres maladies graves. Il n'existe pas actuellement de test de laboratoire permettant de détecter les personnes atteintes de ce syndrome. Nous devons donc nous en remettre à l'exposé des antécédents des donneurs pour exclure ceux dont le sang pourrait transmettre ce syndrome aux patients qui le recevront.

L'*Office of Biologics of the Food and Drug Administration* a identifié des groupes présentant un risque accru de contracter ce syndrome. Il s'agit des groupes suivants :

— les personnes présentant des symptômes et signes évocateurs du SIDA, tels que sueurs nocturnes abondantes, accès de fièvre inexplicables, perte de poids soudaine, adénopathie (enflure des ganglions) ou maladie de Kaposi (cancer rare) ;

— les homosexuels ou les hommes bisexuels sexuellement actifs ayant des partenaires multiples ;

— les Haïtiens venus aux Etats-Unis à une date récente ;

— les toxicomanes pratiquant des injections intraveineuses (y compris les anciens toxicomanes) ;

— les partenaires sexuels de personnes exposées à un risque accru.

2. Hépatite

Les personnes ayant des antécédents d'hépatite virale sont écartées définitivement. Les contacts intimes avec des personnes souffrant d'hépatite virale exigent l'interruption des dons pendant six mois.

3. Syphilis

Les donneurs potentiels atteints de syphilis active sont écartés.

4. Paludisme

Les donneurs potentiels ayant voyagé dans des pays où le paludisme existe sont écartés pendant six mois après la date à laquelle ils ont quitté la région en question ou, s'ils ont suivi un traitement contre le paludisme, pendant trois ans après la cessation de cette thérapie médicamenteuse. Les personnes originaires des pays où le paludisme existe sont écartées pendant une période de trois ans ; Haïti fait partie de ces pays.

Que dois-je faire ?

Si vous pensez être éventuellement porteur de l'une des maladies ci-dessus ou si vous appartenez à un groupe présentant un risque accru de contracter ce syndrome, nous vous demandons de renoncer à donner du sang aujourd'hui. Vous pouvez partir sans avoir d'explication à donner. Ou si vous préférez, vous pouvez être ajourné confidentiellement, sans autre question, par la personne chargée d'étudier les antécédents médicaux.

Si vous souhaitez d'autres informations, les infirmières et médecins de la Croix-Rouge seront heureux de répondre à vos questions.